



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

N° 02/25-SG

ARRETE DU MAIRE DONNANT DELEGATION A UN FONCTIONNAIRE EN MATIERE D'ETAT CIVIL

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- VU les articles R 2122-32 et R 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'Arrêté Municipal en date du 13 Décembre 2024 nommant Monsieur Victor SAPIO, titulaire en qualité de Directeur Général des Services Commune de 2.000 à 10.000 habitants,

ARRETE

ARTICLE 1er : Monsieur Victor SAPIO, agent titulaire, né le [REDACTED] est délégué sous notre surveillance et notre responsabilité, dans certaines fonctions d'officier d'état civil.

ARTICLE 2 :

A ce titre, Monsieur Victor SAPIO sera exclusivement chargé de :

- ✓ La réalisation de l'audition commune ou des entretiens séparés, préalables au mariage ou à sa transcription,
- ✓ La réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants naturels, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de 13 ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation,
- ✓ la transcription et de la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'Etat Civil et de dresser tous les actes relatifs aux déclarations ci-avant.
- ✓ Recevoir les demandes de changement de prénom,
- ✓ Recevoir les demandes d'enregistrement, de déclaration, de modifications et de dissolutions de PACS,
- ✓ Dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.

REÇU EN PREFECTURE
le 03/01/2025

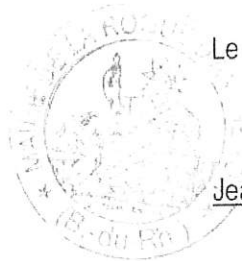
ARTICLE 3 : Monsieur Victor SAPIO, sera également chargé de mettre en œuvre la procédure de vérification des données à caractère personnel contenues dans les actes de l'état civil.

ARTICLE 4 : Monsieur Victor SAPIO, délégué pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes d'état civil prévus ci-dessus, peut valablement délivrer toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des actes.
Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de Monsieur Victor SAPIO, fonctionnaire municipal délégué.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera :

- remis à l'intéressé
- annexé au registre d'état civil de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON
- transmis à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence
- transmis à M. le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 2 janvier 2025



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Notifié le : 03/01/25

Acte rendu exécutoire

après télétransmission le 3/01/25
publication/notification le 3/01/25

REÇU EN PREFECTURE
le 03/01/2025